COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

DELIBERATION N° DEL2026/09/17-05
Du conseil municipal du 17 septembre 2026

Date de convocation : 11 septembre 2026
Date d'affichage de la liste des délibérations : 21 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, ETIENNE David, Mesdames GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, MALERBA Lydie, THIEBAUT Marie-Line, ESNOUF Dominique, LECONTE Ludivine.
Formant la majorité des membres en exercice
Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Madame MALERBA Lydie.
Absent(s) : non excusés :

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 14	Absents : 1	Procurations : 1
Votants : 15		

Monsieur Antoine FANFANI a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (ANNE 2025)

***Vu** les articles L 2224-5, D 2224-1 à D 2224-5 du Code général des Collectivités Territoriales,*
***Vu** le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif pour l'année 2025 ;*

Ce rapport doit être présenté au conseil municipal dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.
Depuis la loi du 12 juillet 2010 (loi Grenelle II), il est joint à ce rapport la note établie chaque année par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention, ainsi que le rapport annuel de la conformité du système d'assainissement 2025 de la station d'épuration de la ville de Coutances.
Conformément à la législation, Monsieur le Maire demande au conseil de valider le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif « RPQS » et collecte des eaux usées, pour l'année 2025, transmis par voie électronique aux conseillers.

Après présentation de ce rapport et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **VALIDE** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Le secrétaire de séance
Antoine FANFANI

Le Maire
Rodolphe JARDIN

MAIRIE de BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE 50200

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus désignés.
Acte rendu exécutoire après transmission à la Sous-Préfecture le 21 SEP. 2026
Publication sur le site internet le 21 SEP. 2026